

Signes des Temps

N°4

Victimes et mémoires : Dépasser la concurrence

Publication de Pax Christi
Wallonie-Bruxelles
Paraît 5 fois par an

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2015

Avec le soutien
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Sommaire

Comité de rédaction

Jean Debelle,
Laurie Degryse,
Hervé Narainsamy,
Marie Peltier,
Colienne Regout,
Guillaume Sneessens.

Rédaction-Administration

ASBL Pax Christi
Wallonie-Bruxelles
Rue Maurice Liétart, 31-bte 1
1150 Bruxelles
Tél. : 02 738 08 04
Fax : 02 738 08 00
E-mail : info@paxchristiwb.be
Compte bancaire:
BE 28-7995-5017-6120

Photographies

Marie Peltier

Mise en page

www.acg-bxl.be

EDITORIAL 3

DOSSIER

Une mémoire congolaise pour reciviliser l'Europe Ou voguer ensemble, ou (s')échouer ensemble

Hervé Narainsamy 4

Pourquoi le négationnisme est-il si difficile à combattre ?

Nicolas Bossut 6

Soutien entre communautés lors du travail mémoriel et prévention des chocs post-traumatiques : les génocides des Arméniens, Juifs et Tutsis

Laurie Degryse 8

Double fidélité

Jean Debelle 10

PORTRAIT

Etrangère de "souche"

Sharon Geczynski 12

ACTUALITÉS DE LA PAIX

Thémis aux bras coupés

Guillaume Sneessens 13

Editorial

Victimes et mémoires : Dépasser la concurrence

Alors même que les tensions sont plus vives que jamais au sein du vivre-ensemble interculturel, le combat antiraciste n'a jamais été aussi divisé. Entre celles et ceux qui défendent une vision universaliste de la lutte contre les discriminations, et les autres qui défendent les droits de leur seule communauté, le dialogue est souvent dans l'impasse. Dans un contexte tendu, où l'on observe une montée à la fois des actes islamophobes, antisémites et xénophobes en général, la tentation de la concurrence et de la surenchère peut être forte. Nous assistons ainsi à un réveil des mémoires qui se fait souvent sur fond de compétition et de comparaison. Comme si lutter pour la reconnaissance de ses droits et de son passé douloureux devait se faire "contre" celle des autres, comme si diviser les luttes les renforçait. Sans jeter l'opprobre sur l'organisation légitime des minorités pour se protéger des discriminations dont elles font l'objet, comment ne pas craindre que ce climat concurrentiel n'affaiblisse l'ensemble de la lutte antiraciste ?

C'est à cette question épineuse que ce numéro tentera humblement d'apporter des éléments de réponse en abordant à la fois des expériences positives de partage d'expériences mémorielles, et des questions plus sensibles et non-résolues, tel le celle du déficit de reconnaissance mémorielle de la colonisation belge du Congo, de la "double fidélité" vécue par certains de nos concitoyens d'origine étrangère, et du négationnisme qui refait surface sur fond de concurrence victimaire. Ce dossier sera en outre complété par un portrait illustrant le fait que faire partie d'une minorité peut aussi conduire à se préoccuper du sort de l'ensemble d'entre elles, dans une démarche non pas identitaire mais inclusive.

Le travail pour une meilleure reconnaissance de toutes les minorités et de toutes les mémoires est encore loin d'être achevé. L'urgence est d'œuvrer pour faire entendre la voix de celles et ceux qui souffrent des discriminations présentes et passées, dans une optique non pas de comparaison mais bien de renforcement mutuel. Que les expériences positives puissent être partagées et valorisées, que la souffrance de chacun puisse être entendue et respectée, voilà la perspective dans laquelle tente de s'engager Pax Christi. Parce que nous savons que nous gagnons toujours à unir les combats et que c'est ainsi qu'ils gagnent en intégrité et en efficacité.

Marie Peltier



Dossier

Une mémoire congolaise pour reciviliser l'Europe Ou voguer ensemble, ou (s')échouer ensemble

Que nous promet le monde globalisé? De quoi les bateaux d'exilés qui viennent s'échouer, parfois vides, sur les côtes européennes sont-ils le miroir¹? Ne nous reconvoquent-ils pas à une Histoire avec laquelle nous n'en avons pas fini? Jusqu'à quand voudrions-nous échapper à notre mémoire et, par la même occasion, à notre responsabilité? Et à quel prix?

Dans cet article, je voudrais donc rappeler un certain nombre de ces questions qui viennent nous secouer salutairement. Je voudrais aussi évoquer quelques chemins qui se sont déjà ouverts.

La colonisation n'est pas terminée

Achille Mbembe écrit : "Pour la première fois dans l'histoire humaine, le nom Nègre ne renvoie plus seulement à la condition faite aux gens d'origine

africaine à l'époque du premier capitalisme (déprédations de divers ordres, dépossession de tout pouvoir d'auto-détermination et, surtout, du futur et du temps, ces deux matrices du possible). C'est cette fongibilité nouvelle, celle solubilité, son institutionnalisation en tant que nouvelle norme d'existence et sa généralisation à l'ensemble de la planète que nous appelons le *devenir-nègre du monde*"².

Hier les nègres, aujourd'hui les chômeurs, les migrants³. L'éternel retour de l'abstraction qui consiste à essentialiser, à réduire et à déréaliser des individus de chair et de sang. Et, par une ruse dont l'histoire a le secret, une puissante abstraction finit quant à elle par congédier et par supplanter le réel : le fétiche Argent, le Capital, la Croissance.

Devant lui, les individus n'ont plus qu'à s'incliner. Avec eux, leur mémoire, c'est-à-dire leur épaisseur ; avec elle, leur capacité à l'auto-invention, donc leur dignité. C'est désormais le Capital seul qui souffre, c'est Lui qu'il faut aider, c'est Lui qui, à tout prix, doit être sauvé. C'est Lui qui dicte l'en-commun⁴, ce qui est dedans, ce qui est dehors : "Ayant repris à son compte la "fabrication de toutes les relations de filiation", il [le

néolibéralisme] cherche à se multiplier "par lui-même" dans une série infinie de dettes structurellement insolubles"⁵.

À l'heure où j'écris ces lignes (22 juillet 2015), je songe à la tragédie grecque qui vient de se jouer sous nos yeux impuissants. La victoire des créanciers de l'Eurogroupe sur le référendum du peuple grec a démontré, de façon éclatante, cette fabrication d'une dette structurellement insolvable⁶.

Or, comme le dit Mbembe la seule dette que nous avons les uns vis-à-vis des autres est celle de partager le monde avec tous les êtres vivants. Il n'y a qu'à cette condition qu'il est possible de construire véritablement ce que Mbembe appelle *l'en-commun* : "[...] Ce qui [...] nous est commun est le sentiment ou encore le désir d'être, chacun en soi, des êtres humains à part entière. Ce désir de plénitude en humanité est quelque chose que nous partageons tous [...] Pour construire ce monde qui nous est commun, il faudra restituer à ceux et celles qui ont subi un processus d'abstraction et de chosification dans l'histoire la part d'humanité qui leur a été volée"⁷.

Retrouver la mémoire

Dans le cas belge, la mémoire congolaise constitue un bel exercice éthique, un vrai défi pour l'avenir. L'écrivain Antoine Tshitungu Kongolo soulignait à raison : "C'est dire que les enjeux de la mémoire en générale et de ceux relatifs à la période coloniale sont pour

1 - "Les radeaux de migrants d'Asie du Sud-Est et de Méditerranée ne viennent pas menacer le monde mais lui tendre un miroir [...]", HANNAEL (Yannick), *Notre radeau* in *Charlie Hebdo*, 3 juin 2015, n° 1193, p. 13.

2 - MBEMBE (Achille), *Critique de la raison nègre*, Paris, Éditions la Découverte, 2013, pp. 16-17.

3 - ERNER (Guillaume), *La courbe remplace le chômeur* et DARRIEUSSECQ (Marie), *Le centre de l'exil* in *Charlie Hebdo*, 10 juin 2015, n° 1194, pp. 2 et 13.

4 - L'expression est de Mbembe.

5 - MBEMBE (Achille), *Idem* p. 13.

6 - "[...] la Grèce a-t-elle gagné ce bras de fer de six mois avec ses créanciers ? Tsipras avait été élu pour "lutter contre la dictature des créanciers". Résultat : jamais ces "terroristes" – comme les avait qualifiés l'ancien ministre des Finances grec Yanis Varoufakis – n'ont eu autant de pouvoir. Tout ça pour ça ?", MARTIN (Hervé), *Trois jours de théâtre grec et un accord à l'arraché* in *le Canard enchaîné*, 15 juillet 2015, p. 3.

7 - MBEMBE (Achille), *Critique de la raison nègre*, Paris, Éditions la Découverte, 2013, pp. 258 et 261.

le moins importants : ils touchent à la citoyenneté, à l'éducation civique, à la cohésion sociétale de la Belgique"⁸.

Cela dit, contrer l'abstraction et la déresponsabilisation exige de donner une parole à la mémoire et, avec elle, au temps de l'histoire, donc au travail critique et patient. La réparation ne se suffit pas de commémorations et de repentances car, pour que l'émotion soit juste, et porteuse, il faut que le savoir qui la soutient soit lui-même juste, histoire que les manichéismes du passé n'enfantent pas des avatars tout aussi piégeants : concurrences mémorielles ou victimaïres, crispations et escalades identitaires, postures castratrices.

A juste titre, Jean-Pierre Nandrin et Valérie Piette écrivaient : "Depuis quelques années, nous assistons à un développement des commémorations. Les responsables politiques font de plus en plus fréquemment appel à la mémoire, invoquant le plus souvent un "devoir de mémoire". Si la commémoration, qui organise le souvenir dans un but politique, est une action tout à fait légitime, elle ne peut être confondue avec la recherche historique, qui est une discipline critique et autonome des usages politiques du souvenir ; elle n'est pas émotion [...] Au devoir de mémoire tant invoqué nous aimerions voir plus souvent invoquer le devoir d'Histoire et de savoir"⁹.

L'horizon ne doit-il pas être, en effet, d'offrir aux générations présentes et à venir les outils qui leur permettront de construire leur(s) filiation(s) avec intelligence : "L'identité est forcément complexe, elle ne se limite pas à une seule appartenance : elle est une somme d'appartenances plus ou moins importantes, mais toutes signifiantes, qui font la richesse et la valeur propre de chacun [...]"¹⁰.

Les diverses polémiques qui, à propos du passé colonial belge, ont (re-) surgi depuis les années 90 ont été autant d'occasions, parfois heureuses parfois douloureuses, de réenclencher un travail mémoriel plus soutenu¹¹. En 2005, le 175^e anniversaire de la Belgique marque un tournant. En effet, écrit Jean-Louis Chrétien : "Le 175^e anniversaire de l'indépendance nationale a été l'occasion d'un

grand dépoussiérage : [...] une exposition intitulée "La mémoire du Congo. Le temps colonial". Le comité scientifique belgo-congolais, présidé par le professeur Jean-Luc Vellut, a pris à bras-le-corps les problèmes d'interprétation de la gestion du Congo par les colonisateurs belges, de la conquête léopoldienne à l'indépendance [...] Ni fuite en avant dans les justifications ou les dénonciations, ni unanimité de façade : les mémoires en "blanc et noir" sont mises en perspective dans le temps, confrontées sans complaisance à des documents de première main, articulées aux situations historiques. Le public, européen ou africain, même dans ses couches les plus sensibilisées à des revendications conflictuelles, est invité à réfléchir, à comprendre et à identifier autant que possible les enjeux et les déviances de l'époque. C'est une véritable histoire qui est récupérée et assumée"¹². Un chemin ouvert.

Comme l'écrit justement Etia Essoh, il ne s'agit pas, même du côté congolais, que cette réécriture soit idéologique, "[...] comme l'est et l'a été l'Histoire écrite par le colonisateur, il ne doit pas s'agir de s'inventer de faux passés glorieux ou de s'inventer des unités qui n'ont en réalité jamais existé. Il s'agit tout simplement de ressaisir le fil de la continuité historique de nos peuples [...] Qu'il ne s'agisse donc pas pour des revanchards contre la falsification historique opérée par le colonisateur, de pouvoir à leur tour falsifier dans le sens opposé l'Histoire africaine"¹³.

Un vrai travail croisé entre historiens congolais et belges a donc démarré. Il reste que ces nouveaux outils intellectuels n'ont pas encore suffisamment percés auprès des jeunes générations et du grand public. En 2010, le député Patrick Durpiez rappelait à Madame Simonet ces lignes importantes du rapport de la Commission du dialogue interculturel :

○ "Il est toutefois utile de réaffirmer que, si notre société est interculturelle et si elle s'assume clairement comme telle, cela doit se traduire dans le type d'enseignement qui est dispensé aux jeunes. Ici aussi, le modèle qui a prévalu jusqu'ici, celui

de la simple assimilation aux standards culturels dominants, doit être abandonné au profit d'un modèle d'enseignement qui soit résolument ouvert à la diversité culturelle. [...]"

○ "Il est évident que l'enseignement ne concerne pas seulement l'apprentissage de compétences techniques particulières, mais aussi la formation d'individus libres et autonomes. Cela signifie qu'il y a complémentarité entre le fait de rappeler l'histoire de la démocratie ainsi que l'histoire des combats en faveur de l'émancipation, de la liberté et de l'égalité entre les hommes et les femmes, devenues des valeurs et des normes fondamentales au sein de notre société, d'une part; d'intégrer dans les cours d'histoire, de géographie, de littérature, etc., la réalité des trajets migratoires ou de l'exil, ainsi que l'apport des cultures non européennes à la connaissance, aux idées et aux découvertes, d'autre part"¹⁴.

L'audace de la cohérence

Evidemment, ce devoir d'histoire désormais entamé doit ouvrir la voie à d'autres réparations s'il veut être cohérent. Surtout s'il veut que sa tâche ne demeure pas un vœu pieux restreint à la sphère intellectuelle. Si nous voulons vraiment permettre

>>>

8 - TSHITUNGU KONGOLO (Antoine), *Balises pour une mémoire historique plurielle*: cadtm.org/Belgique-Le-collectif-Memoires

9 - NANDRIN (Jean-Pierre) et PIETTE (Valérie), *La difficile Histoire du temps colonial in Esprit Libre*, octobre 2006, n° 43 : www.ulb.ac.be/espritlibre

10 - KROUCH-GUILHEM (Circé) : la-plume-francophone.com/2007/02/11/les-identites-meurtrieres-damin-maalouf/

11 - Voir le très bon retracé suivant : GILLET (Florence), "Contrepoint. L'histoire coloniale en débat : examen d'une Belgique en repentir", *Mouvements* 3/2007 (n° 51), p. 70-77. www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=MOUV_051_0070

12 - CHRÉTIEN (Jean-Pierre), *Passé colonial : le devoir d'histoire*, Juillet 2006 : ldh-toulon.net/passe-colonial-le-devoir-d.html. Vous retrouverez une magnifique brochure explicative de l'exposition à l'adresse suivante : www.congo2005.be/geheugen/brochureFR.pdf

13 - ESSOH (Etia), *La réécriture de l'histoire africaine à l'ombre de Cheikh Anta Diop in revue Mungazi*, n°3, p. 8 : ccaeb-fd-ong.org/PDF/mungazi%203.pdf

14 - www.ecolo.be/IMG/pdf/PaD_MDS_Enseignement_de_la_periode_coloniale.pdf et www.diversite.be/rapport-final-commission-du-dialogue-interculturel p. 90.

aux nouvelles générations de construire intelligemment leur(s) filiation(s) et leur donner le goût du vivre-ensemble, il faut que le travail d'histoire permette d'assumer pleinement l'histoire et de rouvrir l'avenir pour tous. C'est dans ce sens que le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde, outre des réparations financières et des excuses du Gouvernement belge, demandait en 2008 : "[...] Nous réclamons que soient apposées sur ces monuments des plaques rétablissant la vérité historique du rôle de chacun. Nous demandons que de nouveaux monuments soient érigés à la gloire des figures oubliées. Nous exigeons l'annulation sans condition de la dette extérieure du Congo [...]"¹⁵.

On le voit, comme le dit Mbembe : "[...] quels que soient les lieux, les époques et les contextes, l'horizon de ces luttes reste le même : comment appartenir de plein droit à ce monde qui nous est commun?"¹⁶. Et donc, quel que soit le lieu auquel nous appartenons, le travail reste immense, qui consiste à décoloniser nos imaginaires, afin que la mémoire qui l'habite, de meurtrie qu'elle puisse parfois être, puisse retrouver les nuances qui sauront à la fois l'apaiser et la féconder.

En route vers 8 milliards d'êtres humains, nous n'avons en fait plus trop le choix que de prendre au sérieux la question de la mémoire car elle est le prix pour écrire l'avenir de l'humanité. Si Europe il doit y avoir, elle ne pourra être celle des créanciers de tous bords, ou alors nous aurons échoué. Car la seule dette que nous avons les uns envers les autres est de partager le monde. Nous n'avons qu'un seul monde et il doit pouvoir abriter tous les mondes.

Pour ceux qui ont le temps - et les finances, rendez-vous à l'exposition *Beauté Congo* à la Fondation Cartier, à Paris. L'avenir, c'est tous les jours, et ça commence maintenant.

Hervé Narainsamy

Pourquoi le négationnisme est-il si difficile à combattre ?

En invitant Robert Faurisson sur scène en 2008, Dieudonné a fait entrer le négationnisme dans une nouvelle ère, celle du spectacle. Il a dès lors rendu la tâche de ceux qui luttent contre ce discours bien plus difficile. Cependant, Dieudonné n'est pas la seule cause de ce regain de popularité des thèses négationnistes, la faiblesse des arguments de ceux qui s'y opposent y est peut-être aussi pour quelque chose.

Les origines du négationnisme

Dès la fin de la guerre, divers militants tendent à dénoncer le prétendu pouvoir occulte des Juifs sur les affaires du monde en leur faisant porter la responsabilité de la seconde guerre mondiale et mettant peu à peu en doute l'existence des chambres à gaz qui fait pourtant l'objet d'un consensus général des historiens. Ce sont des révisionnistes à l'instar de Paul Rassinier, le plus célèbre d'entre eux.

Dans les années qui suivent, d'autres militants tel que Robert Faurisson passeront un cap supplémentaire en niant tout simplement l'existence des chambres à gaz, mettant ainsi un point final au processus génocidaire en niant même l'existence du génocide et donc, des victimes de celui-ci. On parle désormais de négationnisme. C'est la quête effrénée de notoriété de Robert Faurisson mais aussi les déclarations provocantes de Jean-Marie Le Pen sur les chambres à gaz, "détail de l'histoire", qui vont donner une visibilité et une audience plus importante dès la fin des années 70 au négationnisme¹.

¹⁵ - cadtm.org/Belgique-Le-collectif-Memoires

¹⁶ - MBEMBE (Achille), *Idem*, p. 253.

La dérive de Dieudonné

Dieudonné est un personnage atypique. Il s'inscrit dans la continuité des thèses de Rassinier et de Faurisson mais en leur donnant une ampleur différente, en leur offrant les clés d'un succès populaire.

Si, à ses débuts, il dénonçait dans ses spectacles le racisme et la discrimination de la société française, son discours a progressivement évolué vers l'antisémitisme et la mise en concurrence des victimes de ce même racisme qu'il dénonçait précédemment.

Pour lui, les choses sont simples. Dans une conférence de presse donnée à Alger en février 2005², il explique que les ancêtres des Français d'aujourd'hui ne sont pas tous forcément gaulois. Certains de ces ancêtres ont été victimes de la traite négrière, ont été victimes de la colonisation mais, selon lui, ce passé de souffrance est nié, voire méprisé, par le "lobby sioniste" qui cherche à s'accaparer le monopole de la souffrance à son seul profit. C'est à cette occasion que Dieudonné utilise pour la première fois l'expression "pornographie mémorielle", aujourd'hui passée à la postérité.

Cette conférence de presse résume en 3 minutes toute la dérive de Dieudonné. Partant d'une indignation toute légitime quant au manque de considération apportée dans la société française à l'égard de la mémoire de l'esclavage et de la colonisation, il en

arrive à accuser les Juifs de disposer d'un pouvoir occulte dans le monde des médias, de la politique et du cinéma pour pouvoir mettre en avant la seule Shoah.

Ce qu'oublie Dieudonné, c'est que le scandale n'est pas de parler de la Shoah. Le scandale, c'est qu'on ne parle pas assez de l'esclavage et de la colonisation. Par ailleurs, si on parlait moins de la Shoah, il est très loin d'être sûr qu'on parle plus de l'esclavage et de la colonisation. Il n'y a pas de vases communicants dans le débat public.

C'est cette dérive dans laquelle Dieudonné va progressivement s'enfoncer qui va l'amener à inviter sur scène Robert Faurisson, militant négationniste plusieurs fois condamné pour "incitation à la haine raciale" et "contestation de crime contre l'humanité". Ce faisant, il offre à cette icône de l'extrême-droite une tribune sans précédent mais il fait surtout entrer la négationnisme dans l'ère du spectacle, lui permet d'entrer dans toutes les chaumières.

Le rôle et l'impact du révisionnisme et du négationnisme

Le discours révisionniste et négationniste est un discours éminemment politique qui se pare des atours de la science. Ainsi, Paul Rassinier, Robert Faurisson ou Rober Garaudy³, en prétendant que les chambres à gaz ne seraient plus que des rumeurs ou en niant leur existence, n'adoptent aucunement une position de scientifiques⁴, ils font de la politique. Ce discours soutient finalement l'idée que les Juifs auraient inventé eux-mêmes la Shoah pour tirer profit du sentiment de culpabilité de l'opinion face à l'ampleur des massacres afin de faciliter la création de l'Etat d'Israël. Pour Rassinier, Faurisson ou Garaudy donc, ce serait aux survivants des camps de prouver qu'ils n'ont pas menti pour servir, comme ils le prétendent, les intérêts des Juifs et du jeune Etat d'Israël⁵.

Les victimes de la Shoah deviennent ainsi les bourreaux et les bourreaux, nazis, collaborateurs et leurs successeurs, se présentent comme des victimes. Cette inversion des charges n'est pas innocente. Elle est une nécessité politique qui permet de "faire sauter l'un des obstacles majeurs à la renaissance d'une extrême-droite audible"⁶.

On le voit bien, révisionnisme et négationnisme s'appuient par ailleurs sur la tradition de l'antisémitisme et la revivifient. Le Juif reste au cœur du complot dénoncé par le Protocole des sages de Sion⁷. C'est désormais un bourreau qui se présente comme une victime, qui manipule l'opinion pour mieux faire accepter son projet de domination du monde dont la première étape consiste en l'établissement de l'Etat d'Israël.

Mais le discours révisionniste et négationniste vient bien plus loin. Il est l'aboutissement du processus génocidaire. Il ne s'agit pas en effet de se dédouaner de toute responsabilité, il s'agit au contraire de terminer l'œuvre en effaçant jusqu'au souvenir du peuple génocidé.

>>>

1 - DREYFUS M., "L'antisémitisme de Dieudonné ou le négationnisme à l'ère des masses", in Le Monde, 10 janvier 2014 et DREYFUS M., *L'antisémitisme à gauche : histoire d'un paradoxe*, Paris, 2009

2 - http://www.dailymotion.com/video/xgpl6_dieudonne-conf-presse-alger-17-02-2_news

3 - Roger Garaudy est un militant communiste exclu de parti, converti au catholicisme, puis à l'Islam et qui évolue progressivement de l'antisionisme au négationnisme. Ses thèses ont un impact important dans les pays arabes.

4 - Paul Rassinier se présente comme un témoin critique. Il s'appuie sur sa propre déportation au camp de Dora-Mittelbau qui était destiné à la fabrication de missile V2 pour asseoir sa légitimité. Robert Faurisson est quant à lui maître de conférence en littérature contemporaine à l'Université de Lyon II. Aucun n'a de formation d'historien.

5 - ROUSSO H., *Les racines du négationnisme en France*, Cités 4 (4): 51-62, 2009

6 - Ibidem

7 - Le Protocole des sages de Sion est un document écrit en 1901 par des agents de la police politique tsariste. Il visait à faire croire qu'un conseil de sages juifs avait établi un plan en vue d'anéantir la chrétienté et de dominer le monde. Le Protocole des sages de Sion connut un grand succès, participa au renforcement spectaculaire de l'antisémitisme moderne et servit de pièce maîtresse dans la propagande du Troisième Reich.

Les difficultés de la lutte contre le négationnisme

Faurisson et Dieudonné jouent chacun à la manière sur deux libertés fondamentales qu'ils dévoient pour faire accepter leur discours politique antisémite. Le premier joue sur la liberté académique et l'autre sur la liberté d'expression.

Commençons donc par Robert Faurisson. Ce dernier s'appuie sur son statut d'universitaire et sa liberté académique pour autoriser et légitimer ses dires. Le code français de l'enseignement édicte en effet que les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires les principes de tolérance et d'objectivité. Or, les procédés de Faurisson et ses amis négationnistes ne respectent justement pas ces principes de tolérance et d'objectivité. Ils n'hésitent pas à mentir, à dissimuler des informations, à falsifier des documents ou des informations et à employer des méthodes hypercritiques⁸ pour arriver à leurs fins. Ils ne peuvent donc se targuer de la liberté académique puisqu'ils n'en respectent pas les conditions.

Pourtant, pendant longtemps, le monde universitaire hésité à affirmer avec vigueur que Robert Faurisson n'avait rien à voir avec leur monde. Par corporatisme ou par faiblesse,

Faurisson ne fut jamais exclu et finit par partir à la retraite en 1995 avec le titre de professeur des universités. Pire, il a fallu attendre des années avant qu'un démenti systématique de ses dires lui soit opposé sur le terrain purement scientifique. Certains estimaient peut-être que c'était lui faire trop d'honneur ... ? Entretemps, le mal était fait et le négationnisme avait pour certains acquis le parfum d'une théorie scientifique.

Dieudonné quant à lui joue sur autre liberté. Il s'appuie sur Faurisson, raison pour laquelle il l'invite sur scène, mais se place dans un autre registre, celui de l'humoriste et du citoyen disposant de la liberté d'expression. Dieudonné semble penser que l'humour peut le dédouaner de toute responsabilité et que sa liberté d'expression est absolue. C'est pourtant loin d'être le cas⁹.

"Pas de liberté pour les ennemis de la liberté" est une maxime attribuée au révolutionnaire Saint-Just et qui trouve écho dans la jurisprudence européenne. Les juges européens ont en effet estimé que les autorités étaient en droit de privilégier la lutte contre le racisme, et donc contre les discours négationnistes, face à une liberté d'expression irresponsable et portant atteinte à la dignité, voire à la sécurité de certaines parties de la population¹⁰. C'est à ce titre que des lois ont été mise en place en Belgique ou France pour condamner l'incitation à la haine ou la négation de la Shoah et c'est sur cette base que Dieudonné est condamné à plusieurs reprises. La justice a en effet estimé que ses propos ou ses sketches constituaient de réels appels à la haine.

N'en reste pas moins que malgré ses condamnations, Dieudonné continue les provocations, à proclamer sa liberté absolue d'expression. Reconnaissons-le, cette assurance qu'il a, jette un malaise et un doute. Beaucoup ne connaissent pas la subtilité de la loi mais aussi ne voit pas à mal. L'impératif de lutte contre le racisme est-il suffisant pour justifier une limitation de cette fameuse liberté d'expression. Michel Dreyfus résumait bien l'enjeu dans le Monde début 2014 : "La liberté d'expression est un impératif indiscutable, mais cela ne doit pas pour autant conduire à un

relativisme au nom duquel toutes les opinions seraient valables."¹¹ C'est en effet là que le bât blesse.

Outre ces considérations politiques, les provocations de Dieudonné forme son fond de commerce : produits dérivés, "spectacles", maison d'édition, ... L'homme n'hésite pas à faire cracher ses fans au râtelier en justifiant les prix exorbitants par la nécessité dans laquelle il est de payer les amendes que la justice lui impose.

Pourquoi lutter contre le négationnisme nécessite de quitter sa zone de confort ?

Dans ce contexte où le discours négationniste est parvenu grâce à Robert Faurisson de sortir de la clandestinité et grâce à Dieudonné de pénétrer dans toutes les chaumières, il apparaît nécessaire de renforcer la lutte contre ce qui apparaît être un projet politique d'extrême-droite, antisémite et s'inscrivant dans la continuité d'un génocide.

Se contenter de faire condamner n'est plus suffisant. Il faut faire plus que cela si nous voulons éviter de nous voir affublé du costume du tyran qui cherche à étouffer une vérité innommable, si nous voulons éviter de faire de Faurisson et de Dieudonné des victimes d'un "système", probablement aux mains du "lobby juif".

Pour lutter contre le négationnisme, il faut descendre dans l'arène. Il faut expliquer à quel point le discours de Faurisson et de Dieudonné est un discours politique, un discours d'exclusion et de haine, un discours qui n'aide personne. Il faut expliquer la supercherie pseudo-scientifique qui se cache derrière le négationnisme. Il faut expliquer ce qu'est réellement l'esprit critique, en quoi consiste la liberté d'expression et pourquoi Faurisson et Dieudonné n'y ont pas droit.

C'est parce que nous avons hésité à descendre dans l'arène et que nous nous sommes camouflés derrière la loi que le négationnisme a aujourd'hui tellement le vent en poupe.

Nicolas Bossut

8 - La méthode hypercritique consiste à "monter en épingle" des faits exacts, mais insignifiants ou isolés, pour en tirer des conclusions qui vont à l'encontre de ce que l'examen de l'ensemble des faits connus implique. S'il est prouvé qu'une personne s'est trompée ou a été peu précise lorsqu'elle témoignait sur les chambres à gaz, certains négationnistes présenteront ce fait comme une preuve que tout le témoignage est mensonger, puis par extension que tous les témoins mentent ou se trompent. C'est la "théorie des dominos". ("Négation de la Shoah", in fr.wikipedia.org)

9 - DE VILLENAUT B., *Liberté d'expression en Belgique, une approche du cadre légal*, in www.paxchristiwb.be

10 - HERVIEU N., *Le négationnisme, prime révélateur du dilemme européen face à la lutte contre l'extrémisme*, La Revue des droits de l'homme, Janvier 2014

11 - DREYFUS M., "L'antisémitisme de Dieudonné ou le négationnisme à l'ère des masses", in Le Monde, 10 janvier 2014

Soutien entre communautés lors du travail mémoriel et prévention des chocs post-traumatiques : les génocides des Arméniens, Juifs et Tutsis



Analyse Fédération Wallonie-Bruxelles

Plus récent, le **génocide des Tutsi** se déroula du 7 avril 1994 à juillet 1994, au Rwanda, commis dans le cadre d'une guerre civile opposant le gouvernement Hutu au "Front Patriotique Rwandais", supposé être composé principalement de Tutsi. L'ONU estime que 800 000 Rwandais y ont perdu la vie.

Quant à la définition du terme 'génocide', il est inscrit dans la "Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide" du 9 décembre 1948 par l'ONU comme étant *"commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel"*¹.

Ces génocides ont le point commun que ces populations ont d'abord été victimes de discriminations et stigmatisations, accusées de tous les maux puis accusés d'être hostiles envers les pouvoirs en place. Ensuite regroupées, marquées et 'étiquetées' avant l'extermination et les massacres. Le génocide devient donc un aboutissement de décennies de discriminations². Comment agir plus tôt à l'avenir? Comment désamorcer ce type de schéma? Cela passe aussi par la mémoire, le pardon, la prise de conscience mondiale et l'attention aux débuts qui y ressemblent...

Au moins d'avril, se déroulait la commémoration de trois génocides du XX^e siècle. Nous verrons tout d'abord une mise en contexte succincte de ces événements, puis nous tenterons de définir les implications de ce besoin de mémoire, enfin, nous verrons comment les communautés s'entraident dans le travail de mémoire, de prévention et d'éducation pour éviter de reproduire l'histoire.

Mise en contexte

Tout d'abord, le **génocide arménien** a été perpétré d'avril 1915 à juillet 1916 contre les Arméniens qui vivaient sur le territoire de la Turquie actuelle. Il a été organisé par le pouvoir de l'époque, le "Comité Union et Progrès", connu aussi sous le nom "Jeunes-Turcs". Un million deux cent mille Arméniens y périrent.

La Shoah contre les Juifs a eu lieu lors de la seconde guerre mondiale, de 1940 à 1945, et perpétrée par l'Allemagne nazie, tuant entre cinq et six millions de Juifs.

Injonction au souvenir

Alain Brossart, professeur de philosophie à l'université de Paris VIII, pose la question du sens et des fondements moraux ou politiques qui dictent cette re-construction et reconnaissance des mémoires. Il rappelle que, selon Nietzsche, pour qu'un sujet soit capable

>>>

¹ - wikipedia.org

² - "Rwanda, Arménie : la mémoire contre les négationnismes", MEMORIAL 98, 6 avril 2015.

d'action, il est nécessaire qu'il soit délié du passé, c'est à dire émancipé de la conscience des ancêtres. De plus, il observe que la notion de mémoire comme réparation apparaît souvent dans une époque qui se tourne moins vers l'avenir. Et ceci dans un rapport étroit entre l'intensification des enjeux de mémoire et une crise aiguë de nos capacités politiques. Enfin, cela met à jour les difficultés de la vie en commun entre communautés³. Dès lors, il serait judicieux de se questionner sur notre 'vivre ensemble' et ce combat pour la mémoire qui ressort fortement actuellement...

Travail de mémoire, de dialogue et d'éducation

En 1959, le Centre Communautaire Laïc Juif (CCLJ), est créé. Ils souhaitent, premièrement, défendre les valeurs telles que l'égalité, la laïcité, la tolérance, le dialogue et l'ouverture, inspiré de l'humanisme juif. Deuxièmement, ils souhaitent lutter contre toute forme de racisme quelle qu'elle soit, ainsi que de s'associer au combat contre l'extrême droite et les discriminations. Enfin, le CCLJ promeut l'idée d'un 'vivre ensemble' par de l'éducation à la citoyenneté via le programme "La haine, je dis NON!" proposé dans les écoles primaires et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴. Voici donc un bel exemple d'ouverture à l'éducation globale et d'actions pédagogiques concrètes pour les écoles.

Par ailleurs, le 12 mai 1965 débutait le processus de réconciliation entre Israël et la République fédérale d'Allemagne. Leurs relations diplomatiques se sont intensifiées ces 50 dernières années, dans un caractère unique : *"Nous savons aussi qu'au-delà du passé, les valeurs dans lesquelles nous croyons nous relient"* disait le président allemand Joachim Gauck ce 11 mai 2015. De plus, *"la jeune génération des deux pays est nettement moins dépendante du passé"* explique Hajo Funke, de l'Université libre de Berlin⁵. Ce qui permet de tendre vers d'autres types de relations.

Plus loin de chez nous, au Rwanda, Juifs et Tutsis sont unis dans le même combat contre l'indifférence et la haine. Ce travail commun permet aux Juifs d'analyser et de comprendre la passivité que l'Europe a eue à leur égard lors de la seconde guerre mondiale. Par ailleurs, Eugène Mutabazi, président de l'association "Remember Tutsi Genocide", mène une enquête et une identification des victimes en s'inspirant des techniques de collecte de données conçues à Yad Vashem pour la Shoah. Il insiste sur la similitude des génocides, tout en gardant à l'esprit qu'ici, les assassins connaissaient leurs victimes. Pour lui, les *"mémoires respectives se complètent. Il y a des sensibilités communes à partager, une même souffrance à surmonter pour se reconstruire, et la même solitude des victimes"*.⁶

Viviane Lipszstadt, coordinatrice du Centre d'action globale du Service social juif, parle de la collaboration avec les Tutsi : *"Nous avons d'abord été contactés par le Président d'Ibuka, une autre association de survivants qui avait le sentiment que la communauté juive était parvenue avec succès à se reconstruire après la Shoah, et pensait que nous pouvions l'aider à créer un service social pour rescapés tutsi"*. Mais pour des raisons de financement, ce

projet ne verra pas le jour. Une belle collaboration se met alors en place et le Service social juif se propose d'offrir directement aux rescapés tutsis un soutien psycho-social individuel et collectif, de l'assistance administrative dans leurs démarches de demande d'asile ainsi que d'intégration sociale. Depuis lors, *"est né un espace de rencontre avec un groupe de jeunes travailleurs et d'étudiants tutsi sur le thème de l'identité, une question permanente et que nous connaissons bien dans la communauté juive"*, précise Viviane. Et elle ajoute que *"Dans le cadre de projets de cohésion sociale, la COCOF nous octroie un petit subside pour les activités de ce groupe de réflexion tutsi. Lors du parcours de la convivialité de la commune de Saint-Gilles, nous avons ainsi organisé ensemble avec succès une journée sur le génocide des Tutsi"*.

Plus près de l'actualité, Simone Susskind, députée bruxelloise PS, a pour mission d'instaurer un dialogue entre Belges d'origine turque et arménienne dont l'objectif est la reconnaissance du génocide des Arméniens. Ce dialogue, qui nécessite certaines conditions, est indispensable.

Car oui, la tragédie d'un génocide a des conséquences universelles, et ses mémoires diverses peuvent s'ouvrir au dialogue, ou se fermer. Il n'est même pas nécessaire de comprendre 'ça', pour avancer ensemble, car il n'y a rien à "comprendre", mais bien à se soutenir et à se rassembler⁷...

Laurie Degryse

3 - "Brèves réflexions sur l'injonction au souvenir." Alain Brossat, Professeur de Philosophie à l'université de Paris VIII, INRP Philosophie de l'éducation. *Mémoire et histoire. Réflexion, débats*. 2003 sur le lien <http://ecehg.ens-lyon.fr/ECEHG/enjeux-de-memoire/histoire-et-memoire/reflexion-generale/brossat.pdf/view>

4 - Centre Communautaire Laïc Juif (CCLJ) <http://www.lahainejedison.be/content/le-cclj>

5 - "Le 'miracle' de la réconciliation israélo-allemande", Delphine Nerbollier, publié le 2 juin 2015 dans Regards n°821 sur <http://www.cclj.be/actu/politique-societe/miracle-reconciliation-israelo-allemande>

6 - "Juifs et Tutsi, unis dans la mémoire" Moïse Rahmani, extrait de *"Juifs du Congo, La confiance et l'espoir"*, Editions de l'Institut Sépharade Européen, 2007. Publié le 10 octobre 2008 sur <http://www.cclj.be/actu/politique-societe/juifs-et-tutsi-unis-dans-memoire-0>

7 - "Rwanda : Juifs, Noirs (et une Arabe) autour de la mémoire", Souâd Belhaddad, publié le 8 mai 2007 sur <http://rue89.nouvelobs.com/2007/05/08/rwanda-juifs-noirs-et-une-arabe-autour-de-la-memoire>

Double fidélité

A partir du cas particulier de la député belgo-turque, M^{me} Mahinur Ozdemir, qui a refusé de reconnaître publiquement le génocide arménien, je me propose d'analyser ici l'enjeu caché dans cet événement, à savoir celui de la double appartenance – et double fidélité – de celles et ceux qui ont une double nationalité : celle de leur pays d'origine et celle de leur pays d'accueil belge. Je ne compte donc pas aborder ici la question de savoir si son exclusion du CDH fut justifiée. Cela relève davantage de la stratégie du parti à court et moyen termes.

Une situation récente en pleine évolution

Le vingtième siècle a vu s'accroître de façon importante les flux migratoires dans le monde, et notamment en Belgique. En Belgique, il y a 400.000 belgo-marocains aujourd'hui. Une des conséquences en est la multiplication des cas de double nationalité. Celle-ci entraîne pour ses détenteurs une situation personnelle de double appartenance et de double fidélité avec toutes les tensions intérieures imaginables entre des identités difficilement conciliables, apparemment. D'une part, subsistent inévitablement des attaches affectives au pays d'origine, à ses traditions et ses valeurs ; ces attaches ne revêtent pas toujours une expression formelle ; mais elles sont ancrées au plus profond du mental et du psychisme des personnes en cause.

D'autre part, ces étrangers qui ont acquis la nationalité belge se sont intégrés à des degrés divers, de façon pragmatique dans leur communauté d'accueil et tiennent à cette intégration pour plusieurs motifs ; en particulier quand ils exercent des fonctions officielles dans les différents niveaux de pouvoir belge (communal, régional, communautaire, fédéral). Cette double appartenance les traverse, qu'ils le veulent ou non.

L'impératif d'un vivre ensemble harmonieux exige de réfléchir à la bonne gestion de ces situations complexes.

Au-delà des réactions simplistes

Du côté "belgo-belge", une réaction non réfléchie risque souvent de condamner et rejeter les comportements qui semblent éloignés des "us et coutumes" belges. De l'autre, ces condamnations provoquent souvent un réflexe de repli identitaire qui rend difficile le dialogue ; on retrouve ici ces "identités meurtrières" dont a parlé Amin Maalouf en 1998 ; ses réflexions visionnaires sont plus que jamais d'actualité.

J'ai vécu un an aux USA quand j'avais 40 ans ; j'ai été moi-même surpris de me sentir agressé et menacé quand on critiquait mon pays ; même pour des choses mineures qui ne m'auraient pas touché si j'avais été en Belgique.

Pistes de solution

Ici comme toujours quand il s'agit d'œuvrer à un vivre ensemble pacifique, c'est au prix d'un long travail d'éducation qu'on peut favoriser compréhension et entente mutuelles.

Simone Susskind écrit très justement que "le non dialogue engendre seulement la peur, la haine et le rejet mutuel" (Le Vif du 12.06. 2015) Il s'agit pour les uns et les autres, belde faire prendre conscience de ce qui nous unit et nous est commun, au-delà de nos différences.

A vrai dire, la nécessité de cette prise de conscience vaut d'ailleurs pour l'existence en général. Nous sommes tous confrontés régulièrement à des choix difficiles en raison de nos appartenances multiples ; cela a d'ailleurs donné lieu à des expressions telles que "choix cornéliens ou "entre le marteau et l'enclume".

Je me bornerai à citer le cas fréquent des familles "recomposées" où ce problème de double appartenance se pose sans doute souvent. C'est dès le plus jeune âge, dans les établissements scolaires, que cet apprentissage doit se faire ; encore faudrait-il éviter les écoles ghetto par des mesures appropriées.

Nous sommes multiples et différents, mais appelés à cohabiter pacifiquement sur cette terre commune, passagers sur le même bateau de l'existence.

Du bon usage de la religion...

L'impact des religions dans cette problématique est tel que je me dois de m'y attarder un peu. En principe, les religions devraient favoriser l'entente universelle (re-ligare = relier). En fait, elles ont quasi toutes été hélas, chacune à leur tour, facteurs de discorde, voire de conflit violent.

En ce qui concerne la religion catholique, qu'il me suffise de rappeler les Croisades et l'Inquisition. On peut penser que cette époque est révolue, pour ce qui est de la religion chrétienne en tout cas. Pas certain que des traces ont complètement été désactivées dans la mémoire collective !

Peut-on espérer que les humains auront un jour ce que j'appellerais un "référént universel", au-delà des croyances et des pratiques culturelles différentes.

Quels critères pour s'aligner sur une des appartenances plutôt que sur une autre ?

La question est difficile et demande en fait plutôt une réponse au cas par cas. Il faut tout d'abord distinguer les immigrés de première génération et ceux de deuxième ou de troisième

>>>



génération. Il y a notamment lieu de voir s'il y a une convention entre la Belgique et le pays étranger en cause.

Pour celles et ceux qui ont obtenu la nationalité belge outre leur nationalité étrangère, il faut évidemment mentionner qu'ils sont soumis – cela va de soi – à la loi belge en tout cas pour les actes posés en Belgique (code de la route, loi fiscale, loi pénale, etc...). Pour celles et ceux qui exercent en outre un mandat public, ils ont certes à respecter les règles déontologiques propres à leur statut de mandataire public. En principe, comme parlementaires, ils sont censés exprimer la voix de la population de leur pays d'adoption ; la plupart du temps d'ailleurs à travers les choix du parti politique auquel ils ont librement adhéré ; c'est le système de l'organisation du politique ici. Il faut aussi tenir compte des engagements qu'ils ont pris en adhérant en toute liberté au parti politique qui leur a permis d'être élus dans une assemblée belge.

Reste le vaste champ de la vie privée : usage des langues en privé, tenue vestimentaire, etc... Ici, ne peut-on suggérer le principe de liberté. Chacun est libre de ses attitudes et de ses comportements quitte à entrer en conflit avec l'entourage, à ses risques et périls ; ce qui vaut d'ailleurs pour tous les belges. Intervient de toute façon ici la personnalité de chacun.

Conclusion

Ces commentaires ont simplement voulu montrer la complexité de cette problématique et inciter à tout le moins à la prudence. Quelles que soient les situations en cause, tolérance et dialogue sont plus que jamais les maîtres mots pour garantir paix et cohésion sociales en vue d'un vivre ensemble harmonieux. Le temps des collectivités mono-culturelles et homogènes est sans doute fini définitivement. L'horizon très limité et fermé de nos grands' parents et arrière -grands' parents est passé.

Ne peut-on se réjouir de ce lent cheminement de l'humanité vers son unité, vers cette "noosphère" dont parlait Pierre Teilhard de Chardin ?

Jean Debelle

Etrangère de "souche"

Cela fait longtemps que je suis confrontée au regard intrigué de l'autre alors que je ne suis ni bronzée ni bouclée. Physiquement, je passe pour le commun des mortels pour une européenne d'origine espagnole ou italienne, jamais vraiment pour une belge de "souche".

Si j'ai rarement été confrontée au délit de faciès, en revanche, j'ai un nom qui en dit long sur mes origines et il m'arrive souvent de devoir me justifier par rapport à la politique d'un Etat

dans lequel je n'habite pas (et cela même lors d'entretiens d'embauche). "Grâce" à mon nom de famille polonais, j'ai aussi eu droit à des propos peu aimables sur les polonaises. Quand on a un nom à consonance étrangère, difficile d'être insensible au racisme ordinaire.

Mon étrangeté vis-à-vis des autres, je ne l'ai comprise que vers 15 ans. C'est lors de mon passage (en secondaire) de l'école juive à l'école communale à Bruxelles que je fus confrontée pour la première fois à des enfants non-juifs. Comme j'ai eu un parcours scolaire mouvementé, je me suis retrouvée dans des sections faibles composées

Portrait



quasi exclusivement de doubleurs et d'élèves issus de l'immigration (marocaine, turque mais aussi portugaise, espagnole et italienne). Peu de "belgo-belges" en fait. Dans l'école où j'ai terminé ma scolarité, nous étions à tout casser 5 ou 6 juifs sur toute l'école et dans ma classe, j'étais systématiquement la seule juive.

A l'époque, il m'est arrivé d'être confrontée aux préjugés des Autres qui allaient de regards intrigués à certains propos que l'on qualifierait allègrement dans le contexte actuel de "dérapages antisémites". Ce qualificatif n'avait alors pas lieu d'être dans le contexte historique (de résolution du

conflit israélo-palestinien notamment) du début des années 90'. Le contexte actuel est bien différent, c'est pourquoi, je ne me risquerais pas ici à comparer l'incomparable ni même à généraliser à partir de mon cas personnel mais c'est pour moi ici l'occasion de poser les bases d'une réflexion à partir d'un récit incarné, le mien.

Je me souviens bien par exemple de tel garçon d'origine turque qui m'a dit (sans savoir que j'étais juive) ne pas être raciste sauf à l'égard des juifs ou de tel autre qui se moquait de l'accoutrement des juifs orthodoxes pensant que tous les juifs étaient ainsi vêtus. Ce n'était pas simple mais je me suis structurée avec cette différence et j'ai appris à me défendre contre des propos relevant avant tout de l'ignorance.

A la même époque, j'ai également découvert que j'avais un nom "exotique". Aujourd'hui, je découvre que j'ai un prénom "sioniste" mais ça c'est une autre histoire... J'ai dû apprendre à répondre aux interrogations des autres sur ce prénom israélien et ce nom de famille polonais. Paradoxalement mes parents ne se vivaient pas comme étant issus de l'immigration. Pour pouvoir répondre (ou pas) aux questions des autres sur mes origines, il a fallu que je réalise une quête identitaire. Savoir qui j'étais réellement et quelles étaient mes racines.

Ce dont je me souviens également quand je me (re)mets dans ce contexte de changement, ce sont mes propres préjugés vis-à-vis des autres. Ceux-ci m'avaient été inculqués par mon environnement familial (en Belgique ou en Israël) et social (à l'école juive et dans les institutions communautaires). Par exemple, l'école juive que je fréquen-

tais en primaire était située dans un quartier bruxellois (Cureghem) vécu comme "dangereux" ce qui générait des sentiments de défiance vis-à-vis de la population locale principalement issue de l'immigration marocaine (j'ai écrit un autre billet à ce propos...).

La prise de conscience de ces préjugés m'ont permis de ne pas appréhender d'emblée les propos négatifs sur les juifs comme un antisémitisme profondément ancré dans la conscience de mes congénères mais bien comme "quelque chose" qui existait dans tous les milieux et dans toutes les familles y compris la mienne.

Loin de correspondre aux clichés associant tous les juifs à la bourgeoisie ou à l'intelligentsia, ne venant pas d'un milieu social favorisé ni sur le plan culturel ni sur le plan économique, mon éducation – mon capital culturel – était assez similaire à celle de mes camarades de classe. Comme nombre d'entre eux, j'ai grandi dans une commune du nord-ouest de Bruxelles où se sont installées des populations issues des vagues d'immigrations successives. Ce que j'ai pu observer à l'école mixte à l'époque, c'est qu'à force de se fréquenter quotidiennement s'est développée une complicité et les préjugés liés à nos identités respectives furent rapidement relégués au second plan voire aux oubliettes.

Mais j'ai aussi pris conscience que j'allais toujours être considérée a priori dans le regard de l'autre comme une étrangère. J'ai donc développé une sensibilité toute particulière à ceux qui sortent du "lot" et à la manière dont ils sont traités par les gens dits "normaux".

Sharon Geczynski



Thémis aux bras coupés

Il était question dans le précédent numéro de cette vieille dame aux yeux bandés. Mais nous n'avions pas dit je pense, qu'elle avait désormais les bras coupés. Il en va pourtant ainsi et telle est l'actualité de la paix en Belgique.

Justice et paix sont intimement liés. Les grecs de l'antiquité l'avaient déjà compris, eux qui furent les premiers à représenter l'allégorie de la Justice porteuse d'une balance, symbole de l'équilibre. Ils avaient une conscience assez forte qu'il ne s'agissait pas d'un bien de consommation, mais d'un instrument nécessaire pour éviter le chaos, pour maintenir l'ordre.

Imaginons deux voisins qui s'affrontent – et croyez-moi cela arrive plus souvent qu'on ne le pense – pour une simple question de taille de haie. Si la possibilité de porter le conflit devant le Juge n'existe pas, jusqu'où peut aller ce conflit ? N'y a-t-il pas un risque évident d'escalade ? Désherbant sous la haie, poison pour le chien en réplique, pierre dans la fenêtre ensuite... on peut imaginer le pire.

En portant l'affaire en Justice, on rejoue le conflit, on expose ses arguments, on prend le temps aussi, ce qui est nécessaire pour dépassionner le débat. Et un juge tranche, armé de tous les symboles qui lui ont été

donnés : robe, palais de justice impressionnant, statut social... la Justice sert à maintenir l'ordre social. Enfin à tout le moins en était-il ainsi dans la Justice de papa.

Un changement fondamental est en cours : on veut faire de la Justice un produit de consommation. Il faut qu'elle soit rapide, qu'elle coûte moins cher à l'Etat, qu'elle soit *"efficiente"* dit le ministre Geens dans son *"plan pour la Justice"*. L'efficacité se définit comme *"l'optimisation des outils mis en œuvre pour parvenir à un résultat. Elle se mesure sous la forme d'un rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées."* Par exemple, un réfrigérateur sera efficace s'il parvient à refroidir avec une très faible consommation. Il sera efficace par contre, s'il refroidit très rapidement, sans tenir compte de la consommation. L'air de rien, c'est un gigantesque changement d'approche.

Ce n'est pas pour rien que certains vont jusqu'à imaginer de reconvertir le majestueux Palais de Justice de Bruxelles en galerie commerciale, dans laquelle subsisterait tout au-dessus... la Cour de cassation. Le plus haute juridiction du pays dans une galerie commerciale... signe des temps...

Et le ministre Geens de projeter un *"triple saut"* : le premier saut, la foulée,

et le saut proprement dit... bref une décoration marketing pour faire passer des réformes que tous les acteurs judiciaires dénoncent vivement.

Le seul objectif est de réaliser des économies budgétaires dans un domaine où la Belgique est déjà un des pays les plus avares. La Belgique ne consacre que 0,7 % de son PIB à la Justice alors que les autres pays européens lui allouent en moyenne 2,2%.

C'est un fait, la Justice n'est désormais plus gérée qu'en fonction d'impératifs budgétaires. L'efficacité du plan Geens c'est probablement : comment faire avec vraiment beaucoup moins. Les plus hauts magistrats du pays le disent sans ambages : *"on dirait que l'Etat a choisi de démanteler sa propre justice."*

Vous me direz que si les caisses sont vides, on ne peut faire autrement. Je vous répondrai qu'il ne s'agit que de choix politiques. Si l'on préfère mettre plus de policiers, et même l'armée dans les rues, on trouve les moyens. Et à mon avis, avec un plan comme celui-là, on n'est pas prêt de diminuer le nombre de policiers... Nous y reviendrons.

L'an dernier les citoyens ont déjà dû subir l'augmentation du coût de l'avocat (contraints d'ajouter 21% de TVA à leur coût habituel). Ils ont subi ces derniers mois, avec l'application des premières mesures du plan Geens, l'augmentation des droits de rôle, ces droits qu'il faut payer au greffe avant d'introduire une demande en justice.

Bientôt, le droit d'appel ou l'intérêt d'aller en appel seront considérablement diminués. Et on ne parle ici que des mesures touchant les juridictions civiles.

Actualité

Ceci vient se greffer sur une problématique endémique. Depuis des années, lors du départ d'un juge à la retraite, la place n'est publiée comme vacante qu'avec beaucoup de retard, ce qui permet des économies. Les greffes manquent de personnel de façon chronique à tel point que certains doivent désormais fermer une partie de la journée. Tout cela augmente les retards de façon considérable et réduit l'accès à la Justice.

Et pourtant le plan Justice prévoit de réduire drastiquement le nombre de Juges de Paix, ce juges de proximité.

Le 20 mars dernier, avocats, greffiers, magistrats de tout le pays se réunissaient pour faire entendre leur désapprobation. Certes, sans bloquer les rues ni casser des voitures, mais dignement, au Palais de Justice. Les caméras ne furent pas très intéressées. C'était pourtant une chose peu banale et sans précédent dans l'histoire du pays.

On craint une justice des riches, une justice peu fonctionnelle. Le ministre entend sans vraiment écouter. Il dénonce un accès trop facile à la Justice, qui selon lui, pousse le citoyen à "consommer" plus que de raison. Il veut réfréner l'envie de judiciaire de nos concitoyens. Il veut que l'on réfléchisse à deux fois avant de porter l'affaire en justice.

Mais notre voisin de tout à l'heure, ne sera-t-il pas tenté, si les coûts augmentent, d'utiliser la méthode "désherbant au pied de la haie", suivie de son cortège de surenchère ? Si la Justice n'est pas accessible, le vrai risque n'est-il pas de retourner vers une justice privée, vers la vengeance ?

C'est une vraie question de paix sociale.

Lorsque nos concitoyens vont jusqu'à porter un dossier en Justice, il faut s'en féliciter. Le conflit quitte la sphère privée, quitte le terrain, pour n'être plus que judiciaire. Regretter le nombre important de dossier judiciairisés, et de là tenter de le restreindre en restreignant l'accès à la Justice, est faire preuve de courte vue. C'est oublier qu'on ne supprime pas un conflit en niant son existence, on le maintien larvé, caché, sous-jacent.

Lorsqu'en outre, la technique utilisée pour maintenir ce conflit larvé, est d'augmenter le coût d'accès à la Justice, on crée une Justice de classe. Il n'y a qu'une catégorie de la population qui ne pourra plus se permettre d'introduire une action en Justice : celle qui n'en aura pas les moyens. Pas un instant cela ne freinera la judiciarisation des plus riches, dans un monde où les disparités de revenus s'accroissent sans cesse.

J'écrivais tout à l'heure que prétendre qu'on n'avait pas le choix, qu'il fallait bien réduire les coûts, n'était qu'en réalité un choix politique lorsqu'en même temps on met la police et l'armée dans les rues.

En poussant les conflits à demeurer privés, en poussant les gens à préférer la vengeance à la Justice, on crée un potentiel de conflit important. Il faudra donc encore plus de policiers dans les rues à l'avenir.

Ça tombe assez bien, puisque dans le même temps, le plan Geens prévoit, en matière pénale, de réduire les droits de la défense des prévenus. Certes il ne le dit pas de cette façon, mais telles sont les mesures prévues : réduction des vérifications par le juge (toujours dans une optique économique), de la

légalité d'une détention préventive (détention alors que la personne n'est pas encore déclarée coupable), possibilité de rendre la Justice en prison (ce qui est un cadre on ne peut plus connoté), élargissement des possibilités d'enquête pour le Parquet (et les services de police) avec atteinte à la vie privée sans passer par un Juge d'instruction, entre autres. Les juges d'instructions eux-mêmes s'en sont émus, parlant de projet liberticide.

Dans le même temps, on prévoit d'encourager la transaction financière en matière pénale... Justice pour les riches, Justice de classe ?

Le plus effrayant dans tout ça, est le refus d'écouter des décideurs, la certitude qu'ils sont dans le bon malgré les appels clairs et unis de l'ensemble des professionnels du secteur. Le plan Geens avance, les yeux bandés, des bouchons dans les oreilles, et va scier la branche sur laquelle il est assis. Parce que tout gouvernement, tout système démocratique, ne peut être basé que sur la paix sociale. En créant une Justice aux bras coupés, une Justice capable d'intervenir uniquement pour ceux qui la paient cher, l'Etat se prive d'un instrument de paix essentiel.

Guillaume Sneessens

Vous désirez nous soutenir ?

Compte bancaire : BE28-7995-5017-6120

Déduction fiscale à partir de 40 € sur base annuelle.

Notre association est également apte à recevoir des legs : pour de plus amples informations, contactez votre notaire, ou contactez-nous au 02.738.08.04 ou par mail à info@paxchristiwb.be.



ASBL Pax Christi
Wallonie-Bruxelles
Rue Maurice Liétart 31 bte 1
1150 Bruxelles
Tél. 02 738 08 04
Fax : 02 738 08 00
E-mail : info@paxchristiwb.be
www.paxchristiwb.be